

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DFF
M. Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Palais fédéral
Berne

Courriel : vernehmlassungen@estv.admin.ch

Berne, le 4 octobre 2020

Révision partielle de la TVA (développements futurs de la TVA) et de l'OTVA. Consultation.

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous le faisons parvenir. Nous renonçons à nous prononcer en détail sur les différentes mesures proposées, certaines d'entre elles étant techniques et nous nous limitons à vous faire part de notre appréciation générale de cette révision partielle.

Nous accueillons favorablement cette révision partielle car la progression de la numérisation rend nécessaire des adaptations de la loi afin de mettre fin à des situations de concurrence déloyale, en particulier entre entreprises suisses et étrangères. Garantir une perception uniforme de la TVA est bien le but à atteindre.

Nous soutenons la principale modification liée à la numérisation qui prévoit désormais que ce seront les plateformes qui seront considérées comme les fournisseurs de prestations et non plus les entreprises qui distribuent leurs produits par le biais de ces plateformes. Un autre avantage de l'assujettissement à la TVA des plateformes en lieu et place des entreprises de vente par correspondance, bien plus nombreuses, permettra de diminuer la charge de travail de l'économie et de l'Administration fédérale des contributions. Nous exprimons aussi un avis favorable pour ce qui est des sanctions prévues si les plateformes ne respectent pas les nouvelles dispositions. Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction des importations, la destruction des envois et la publication des noms des contrevenants sont appropriées selon nous.

Nous pouvons aussi accepter les autres modifications prévues dans la mesure où elles entraînent une simplification de la perception, une sécurité juridique accrue (moins d'abus possibles) et n'ont quasiment pas de répercussions pour la population, hormis le fait que certaines prestations transfrontalières ne seront plus accessibles, des fournisseurs pouvant renoncer à vendre des produits en Suisse au moment où ils seront astreint à payer la TVA. Mais c'est un moindre mal par rapport aux avantages que la révision apporte pour les entreprises suisses, en particulier le commerce de détail

suisse qui souffre déjà tendancielllement de distorsions de concurrence et de l'appréciation du franc suisse.

Il est réjouissant que le comblement des lacunes dans la perception de la TVA, en particulier dans le contexte de la numérisation de l'économie, apportera un surplus de recettes pour les pouvoirs publics pouvant aller jusqu'à cent millions de francs en dépit de l'incertitude de ces prévisions. D'autres mesures de simplification feront perdre quelques dizaines de millions de francs à la Confédération mais c'est acceptable au vu des avantages procurés.

En vous remerciant de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président



Denis Torche, responsable du dossier politique financière